

## Le premier peuplement de Bourbon vu par les auteurs du XIX<sup>e</sup> siècle

Jean-François Géraud  
Maître de Conférences  
Université de La Réunion  
OIES – CRESOI – EA 12

Comme toutes les commémorations, celle du début du peuplement définitif de La Réunion en 1663 a pour objet de célébrer un événement d'envergure dont nous souhaitons qu'il s'inscrive dans une représentation collective. Cet événement est perçu aujourd'hui comme fondant toute réflexion sur l'identité et la fierté réunionnaises.

Cependant, dans le cas présent, nous ne sommes pas face à une « mémoire empêchée »<sup>1</sup>, comme dans le cas de l'esclavage. Le début du peuplement définitif de l'île n'a jamais été occulté. Bien plus, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, il a fait l'objet d'un traitement et d'un discours historiques. Ce discours, informé par tout un héritage écrit et oral du siècle précédent, est aussi informatif et informateur du discours postérieur, encore largement partagé actuellement. Le XIX<sup>e</sup> siècle est ainsi le moment où l'on passe des chroniques et rapports administratifs, à la mise à distance en tant que savoir, par des voyageurs et/ou des historiens, de ce que l'on sait sur le premier peuplement de l'île. Les débuts du peuplement à La Réunion, de sa colonisation, deviennent objets d'une histoire produite mais bientôt enseignée, car la logique historique débouche sur une logique pédagogique : certains de ces ouvrages sont des livres d'école, qui annoncent « qu'en fait de connaissances historiques et géographiques, il n'y en a pas de plus importantes, ni de plus agréables que celles qui concernent le pays natal », en 1848 et 1863<sup>2</sup>, ou encore que « l'histoire d'un pays s'apprend dans les écoles ; or il faut l'avouer, celle de la Réunion n'est pas enseignée »<sup>3</sup>, en 1880.

La commémoration d'aujourd'hui ne doit pas toutefois déboucher sur la « fabrique d'une mémoire » manipulée, que l'on exacerbe dans le dessein de promouvoir une identité construite autour de la crainte ou du refus de l'autre perçu comme un danger, ni une mémoire commandée, refusant l'apaisement du temps, et se manifestant comme une direction de la conscience. C'est pourquoi « l'histoire doit éclairer la mémoire et l'aider à rectifier ses erreurs », comme l'écrit Jacques Le Goff<sup>4</sup>. Aussi avons-nous choisi d'éclairer la naissance de notre île, de sa culture et de son destin en revisitant une série d'écrits qui nous ont semblé significatifs et, au XIX<sup>e</sup> siècle, les ont mis en histoire.

Nous avons travaillé sur 15 textes, ceux de voyageurs, d'administratifs, d'historiens : ce sont Bory de Saint-Vincent (1804)<sup>5</sup>, Billiard (1822)<sup>6</sup>, Freycinet (1820)<sup>7</sup>, Eugène Aubert

---

<sup>1</sup> Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000, 675 p.

<sup>2</sup> Père Hiéronimo, *Notions historiques et topographiques sur l'île Bourbon*, Paris, Imp. Marc-Aurel, 1848, 44 p., repris presque à l'identique dans *Notice historique, géographique et religieuse sur l'île Bourbon ou de la Réunion*, Versailles, Beau jeune, 1863, 254 p.

<sup>3</sup> *Histoire abrégée de l'île Bourbon ou de La Réunion, depuis sa découverte jusqu'en 1880, par un professeur d'histoire*, Saint-Denis, Lahuppe, 1883, 240 p.

<sup>4</sup> Jacques Le Goff, *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, coll. Folio Histoire, 1988, 416 p.

<sup>5</sup> Jean-Baptiste-Geneviève-Marcellin Bory de Saint-Vincent, *Voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afrique : fait par ordre du gouvernement pendant les années neuf et dix de la République (1801 et 1802)*, Paris, Buisson imp., 1804, t. 3, 479 p.

<sup>6</sup> Auguste Billiard, *Voyage aux colonies orientales*, Paris, Lib. De Ladvoat, 1822, 165 p.

<sup>7</sup> Louis Claude de Saulces de Freycinet, *Voyage autour du monde exécuté sur les corvettes de S. M. l'Uranie et la Physicienne pendant les années 1817, 1818, 1819 et 1820*, 11 volumes et 4 atlas, Paris, Ed. Pillet, 1825-1837 (dernier volume posthume en 1844).

(1843)<sup>8</sup>, le père Hiéronimo (1848)<sup>9</sup>, le Dr Yvan (1855)<sup>10</sup>, Georges Azéma (1862)<sup>11</sup>, Louis Maillard (1862)<sup>12</sup>, une *Notice historique, géographique et religieuse sur l'île Bourbon ou de la Réunion* (1863)<sup>13</sup>, Elie Pajot (1878)<sup>14</sup>, Honoré Lacaze (1880)<sup>15</sup>, *l'Histoire abrégée de l'île Bourbon ou de La Réunion, depuis sa découverte jusqu'en 1880, par un professeur d'histoire*<sup>16</sup>, sans nom d'auteur, de 1883, de Doncourt, alias la Csse Drohojowska (1885)<sup>17</sup>, Gueït (1885)<sup>18</sup>, et enfin Armand Corre (1890)<sup>19</sup>.

Ces auteurs s'intéressent à la date de début du peuplement ; à l'origine de l'impulsion colonisatrice ; aux lieux d'installation ; aux caractéristiques nationale ou ethnique de ce peuplement. Mais tous ces points font l'objet de grandes incertitudes.

\*\* \*\*

En ce qui concerne la date du premier peuplement pérenne, les voyageurs, jusqu'au milieu du siècle, ne donnent que peu de précisions, comme Bory, qui propose des repères approximatifs tant au plan chronologique que géographique : « C'est à la ravine à Marquès que furent faits les premiers établissements des Européens dans l'île, et qu'on retint un terrain pour le roi. De là le nom de la Possession donné à cette partie du pays. Ces établissements étaient bien misérables jusqu'au moment où les naturels de Madagascar, ayant détruit le fort Dauphin, et tué ou chassé les blancs qui s'y trouvaient, quelques-uns de ceux qui purent échapper, vinrent se réfugier à Mascareigne », ou encore Freycinet : « On sait que l'île Bourbon, lors de sa découverte, n'était point habitée : on y envoya d'abord, pour se rétablir, quelque malade fiévreux provenant du fort dauphin de Madagascar ; mais ce ne fut guère qu'après le massacre des Français dans ce malheureux établissement, que Bourbon reçut une population permanente ». En revanche, après 1860, les ouvrages historiques fournissent une chronologie très pointue, mais elle n'est le plus souvent qu'un empilement de dates que l'on a du mal à organiser.

On souligne par exemple que le peuplement de Bourbon est intégré à une longue séquence. Dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, se pose la question de la reconnaissance de l'île avant les Européens : « Qui se douterait, écrit Maillard, que l'histoire de l'île de La Réunion, connue seulement depuis les temps modernes, commence par une lacune qui ne sera probablement jamais comblée ? (...) Nul ne saura jamais ce qui se passait ou qui passait sur la terre de Bourbon, il y a 350 ou 400 ans ». S'il évoque la découverte par les Arabes, comme à la fin du siècle Gueït, cela reste une hypothèse d'école qui n'a pas plus de conséquences que la découverte de l'île par les Portugais. Pour nos auteurs en effet, la chronologie qui importe est la chronologie liée à la France : cependant, de 1638 à 1673, elle s'étend pour eux sur une génération, et caractérise, comme dans l'Antiquité grecque, une colonisation étalée. En 1848

---

<sup>8</sup> Eugène Aubert, dans *Les Français peints par eux-mêmes*, « Le créole de l'île Bourbon », « Le Mulâtre », « Le nègre de l'île Bourbon », Paris, Curmer, t. 8, 1842.

<sup>9</sup> Père Hiéronimo, *Notions historiques et topographiques sur l'île Bourbon*, *op. cit.*

<sup>10</sup> Melchior-Honoré Yvan, *De France en Chine*, Paris, Hachette, 1855 (1844), 406 p.

<sup>11</sup> Georges Azéma, *Histoire de l'île Bourbon depuis 1643 jusqu'au 20 décembre 1848*, Paris, Plon, 1862, 366 p.

<sup>12</sup> Louis Maillard, *Notes sur l'île de la Réunion (Bourbon)*, Paris, Dentu, 1862, 348 p.

<sup>13</sup> *Notice historique, géographique et religieuse sur l'île Bourbon...*, *op. cit.*

<sup>14</sup> Elie Pajot, *Simple renseignements sur l'île Bourbon*, Saint-Denis, Imp. Damotte, 1878, 252 p.

<sup>15</sup> Honoré Lacaze, *L'île Bourbon ; L'Île de France-Madagascar : recherches historiques*, Paris, Parent, 1880, 311 p.

<sup>16</sup> *Histoire abrégée de l'île Bourbon ou de La Réunion...*, *op. cit.*

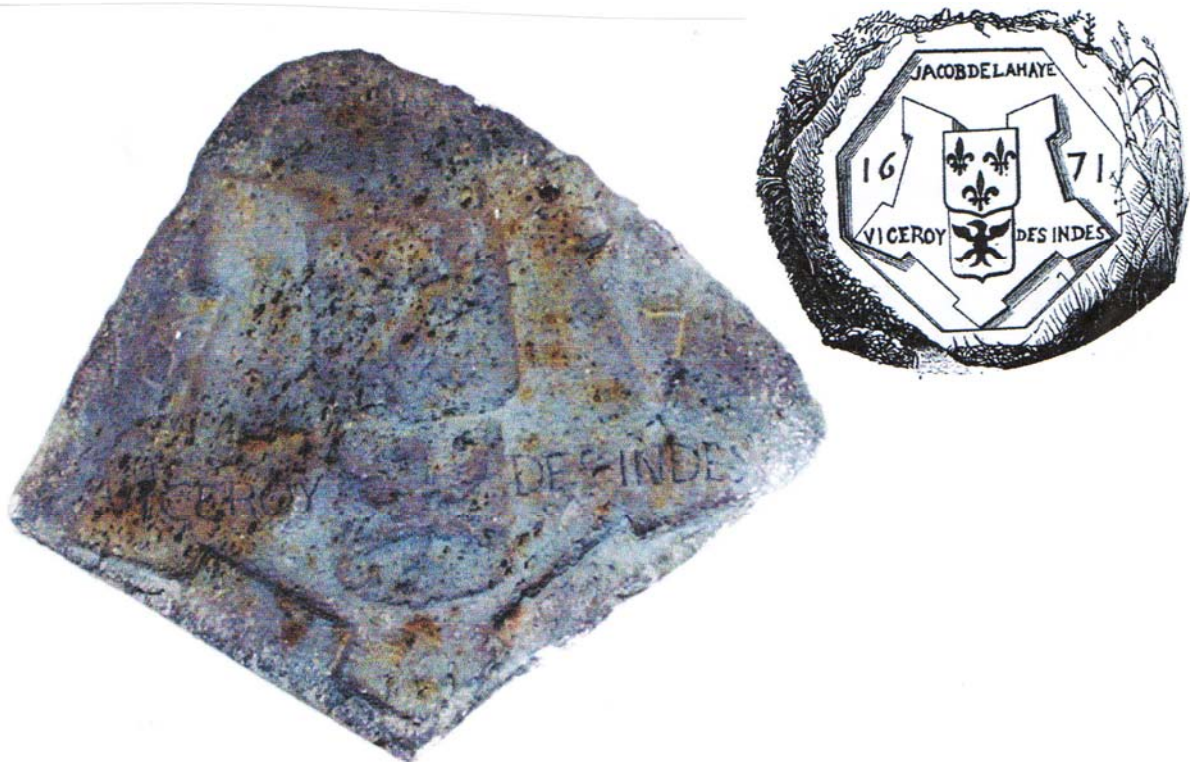
<sup>17</sup> Antoinette-Joséphine-Françoise-Anne de Doncourt, alias Csse Drohojowska, *Les grandes Iles de l'Afrique orientale : Madagascar, La Réunion, Maurice*, Lille-Paris, Lib. J. Lefort, 1885, 296 p.

<sup>18</sup> Isidore Guët, *Les Origines de l'île Bourbon*, Paris, Lib. Militaire L. Baudoin, 1885, 298 p.

<sup>19</sup> Armand Corre, (1841-1908), *Nos Créoles*, Paris, Nlle Lib. Parisienne, A. Savine Ed., 1890, 305 p.

par exemple, le père Hiéronimo écrit : « Les Français qui y abordèrent en allant fonder des établissements à Madagascar, refusèrent de s'y établir, rebutés, sans doute, par l'aspect des côtes bordées de rescifs, et d'un sol montagneux, sillonné d'une multitude de ravines profondes. Toutefois, M. de Pronis, agent de la compagnie des Indes, en prit possession, en 1642, au nom du roi de France. Quatre ans après, il y exporta douze insubordonnés de l'établissement qu'il dirigeait à Madagascar. Ces exilés furent retirés en 1649 par Monsieur de Flacourt, successeur de M. Pronis. Il vint lui-même à Mascareigne, en prit une seconde fois possession et changea son nom en celui d'Ile Bourbon » : dans ce cas, le processus de possession s'étend sur plus de sept ans.

Nos auteurs ont d'ailleurs du mal à désigner un élément fondateur qui ferait rupture. Ils ne parviennent pas à ordonner, à donner du sens à la succession des prises de possession : en 1638 « le navire le *Saint-Alexis*, relâcha à Mascareigne. Le capitaine Gaubert qui le commandait, trouvant l'île inhabitée, y arbora les armes de la France » (*Notice historique, géographique et religieuse...*, *op. cit.*) ; en 1642 « Pronis, qui fut depuis commandant au fort Dauphin et qui se trouvait sur le navire comme agent commercial, prit au nom de Sa Majesté Très-Chrétienne [Louis XIII] et de la Compagnie, possession de l'île qu'il trouva absolument inhabitée » (Pajot) ; en 1649 « Sur le rapport qui lui est fait par les hommes qu'il a rappelés, de Flacourt envoie prendre possession de Mascareigne, et lui impose le nom de Bourbon » ; en 1671, par Jacob de La Haie : « Son premier soin fut de procéder pour la troisième fois à une prise de possession dans une localité qui en a reçu et gardé le nom : la pierre qu'il fit graver en relief à cette occasion, retrouvée longtemps après, fut transportée à Saint-Denis. A la suite de diverses vicissitudes elle fut, par ordre de M. de Saulces de Freycinet, alors gouverneur, incrustée en 1823, dans les gros murs de l'hôtel du gouvernement, où respectée en 1830 et respectée en 1848, elle subit une éclipse momentanée à l'époque de la proclamation de l'Empire ; M. Hubert de l'Ile, gouverneur à son tour, se scandalisa des fleurs de lis qu'elle portait, et n'osant la faire disparaître à cause de son caractère historique, il la fit ingénieusement masquer par une glace » (Pajot).



*La pierre de Jacob de La Haie et son dessin par Gueit*

Pas plus qu'aux envois répressifs d'indésirables de Madagascar (1646)<sup>20</sup>, aux tentatives spontanées comme celles de Thaureau (1654)<sup>21</sup> ou Louis Payen (1662)<sup>22</sup>, aux arrivées périodiques de flottes (1665 ; 1667 ; 1671<sup>23</sup>). Dans leur recherche d'une circonstance fondatrice, les auteurs privilégient différentes dates : c'est parfois 1663, celle que nous commémorons aujourd'hui, qui pour Elie Pajot est la date « où l'île paraît avoir été sinon colonisée dans l'acception propre de ce mot, du moins définitivement habitée » ; parfois 1665 : « La Colonisation sérieuse et permanente doit être rapportée au 8 août 1665, jour où la flotte de la Compagnie des Indes ayant à son bord M. de Beausse avec le titre et les pouvoirs de Directeur, quitta Bourbon où elle avait séjourné plus d'un mois et que la Compagnie, créée par Colbert, venait tout récemment de faire comprendre dans l'étendue de son privilège » (Pajot) ; ou 1671 : « Demande : A quelle époque remonte l'ère coloniale de Bourbon ? Réponse : On ne peut guère faire remonter l'ère coloniale de Bourbon qu'après l'a prise de possession de 1671 »<sup>24</sup> ; ou enfin 1673 car comme l'écrit la comtesse Drohojowska « C'est de ce moment que date réellement l'ère coloniale de Bourbon, car c'est seulement alors que l'exploitation du sol y fut entreprise sur des bases un peu larges ». Pour nos auteurs en effet, la fixation d'une date a valeur symbolique plus qu'historique. Le premier peuplement hésitant, fragmenté, n'est pas ce qui compte à leurs yeux : ce qui importe, c'est le processus civilisateur, la civilisation. A ce titre, ils encensent Regnault, qui accomplit les gestes acculturant fondamentaux. Il instaure la production à la place de la prédation, il fait cultiver cette plante de civilisation qu'est la vigne : « Il a planté 2000 pieds de vigne qui ont bien réussi par bouture ; et il conseille de faire venir du plant de Chiraz, en Perse » (Gueït). La vigne, le vin magique, mythologique, sacré, depuis toujours signe d'accueil et de partage, permet surtout de célébrer la messe – symbole de christianisation et donc, pense-t-on alors, de civilisation – dans la première chapelle qu'il fait lui-même élever sur les bords de l'étang Saint-Paul<sup>25</sup>.

Cette ambiguïté sur la date se double d'une ambiguïté sur l'initiative de la colonisation. L'hypothèse qui a la faveur des auteurs est l'hypothèse monarchique, étatique, qui présente la fondation de Bourbon comme le résultat d'une décision royale, ce qui notons-le au passage, dévalorise la date de 1663. Les auteurs évoquent aussi l'hypothèse qui place la colonisation de l'île dans la filiation de celle de Madagascar : alors que la monarchie s'y montre dans sa puissance colonisatrice, les Français de Madagascar, en particulier Flacourt, entament de manière détournée, subreptice, par débordement en quelque sorte, la colonisation de Bourbon, en y expédiant les gêneurs : dès lors, l'île ne sert que de débarras. Ici et là, enfin, les auteurs évoquent une troisième hypothèse, celle d'une colonisation privée, illustrée par Thaureau puis Louis Payen et un serviteur, tous accompagnés de Malgaches. Leurs tentatives échouent : au bout de quatre ans, Thaureau, qui a essuyé deux cyclones, se fait circonvenir et finalement plumer par Gosselin, le capitaine du navire anglais *Thomas-Guillaume* ; à l'arrivée d'Etienne Regnault et de ses ouvriers, deux ans plus tard, Payen s'embarque pour la France, mais pris par les Anglais, il perd tout ce qu'il a ; libéré, il se fait ermite dans le lieu de sa naissance,

---

<sup>20</sup> « Les colons fatigués des duretés du commandant de Pronis, se révoltèrent : douze des principaux mutins furent saisis, jugés, condamnés et déportés à Mascareigne, dont ils devinrent les premiers habitants » (*Histoire abrégée de l'île Bourbon ou de La Réunion...*).

<sup>21</sup> « 1654, 20 septembre. Antoine Thaureau part de Madagascar avec l'autorisation de Flacourt et arrive à Bourbon. Il était accompagné de six Français et de six nègres. Ils s'établissent tous sur le bord d'un étang dans une grande anse » (Maillard).

<sup>22</sup> « 1662. Deux blancs, Louis Payen et son domestique, accompagnés de sept hommes et trois femmes malgaches, se rendent à Bourbon. Les dix Malgaches se révoltent et partent dans les bois » (Maillard).

<sup>23</sup> 1665, de Beausse ; 1667, de Mondevergue ; 1671, de La Haie, etc.

<sup>24</sup> *Notice historique, géographique et religieuse sur l'île Bourbon ou de La Réunion, op. cit.*

<sup>25</sup> Cette « grande case surmontée d'une croix » fut consacrée le 1er mai 1667 par le R. P. Matos sous le vocable des apôtres saint Jacques et saint Philippe.

Vitry-le-François ; son compagnon s'engage dans la Compagnie. Comme pour les dates, les auteurs mettent sur le même plan, sans en analyser l'articulation, ces trois démarches colonisatrices. Ces hésitations traduisent sans doute la perplexité de certains auteurs, comme Gueït, devant la médiocrité de la politique coloniale de la France : « La politique de Flacourt aurait dû être : faire de Bourbon – si bien placée sur le chemin de Sainte-Marie, des Comores et de toute la côte E.-N.-E. de Madagascar – le centre d'un rayonnement civilisateur et vivifiant dans la mer des Indes » ; au lieu de cela, l'île est dévolue à la fourniture de rafraîchissements pour les navires de passage, si bien « qu'on en avait pris possession sans autre but que de se procurer un point de relâche en ces parages, et sans projets ultérieurs pour sa colonisation », conclut la Csse Drohojowska (*Les grandes Iles de l'Afrique orientale...*, 1885).

Si l'on assigne la côte ouest comme lieu du premier peuplement, on relève une incertitude similaire en ce qui concerne son lieu exact. Seul Bory confond lieu de débarquement et d'installation en citant la Ravine à Marquet, mais en règle générale, l'établissement des Français est localisé à Saint-Paul. Dès cette époque, d'ailleurs, on évoque la fameuse caverne, aujourd'hui « Grotte des premiers Français ». C'est le cas de Billiard : « Leur case était au bord d'une rade à l'ouest de l'île, près de la chute d'une fontaine qui tombait en nappe d'eau du milieu d'un grand rocher ; d'après cette désignation, l'établissement des deux Français devait être dans le voisinage de la caverne, ou dans l'emplacement actuel de la boulangerie de l'Etat à Saint-Paul » ; de Maillard également (1862), qui recueille sans doute une ancienne tradition, et note « le premier lieu habité (en 1662) fut celui appelé la Caverne. Plus tard, on alla s'établir de l'autre côté de l'étang, au lieu connu sous le nom du vieux Saint-Paul ». Mais d'ordinaire, les auteurs situent l'habitat du premier peuplement près de l'étang. Ainsi Pajot : « Les Français s'établirent à l'Est de l'Etang de Saint-Paul, comme l'avaient fait les premiers visiteurs qui faillirent y être submergés par le débordement des ravines. La leçon avait porté fruit : aussi choisit-on une station tirant un peu plus vers le nord de l'Etang, parallèlement au lieu où se trouve actuellement la sucrerie de Savannah ». Néanmoins, cette localisation est aussi équivoque : si, pour Lacaze, les Français s'établissent au « Tour des Roches » : « Ils se fixèrent derrière l'étang où les anciennes cartes ont marqué longtemps le vieux Saint-Paul, avec les cases bâties au pied de la montagne. L'étang les séparait de la mer », pour d'autres, ils s'installent entre l'étang et la mer, au débouché des « Trois Ponts ». Il est probable qu'il y eut, pendant cette vingtaine d'années, plusieurs implantations. Seule l'archéologie, par des prospections bientôt planifiées, pourra fournir les réponses aux questions que pose l'histoire mais auxquelles celle-ci ne peut répondre.

L'ambiguïté des textes est d'autant plus grande que la question du lieu se double d'un discours sur l'imaginaire du lieu. Au plan général, ce discours offre une réponse à la question de savoir pourquoi l'île a été colonisée. La majorité des textes en effet, s'appuyant sur des traditions du XVII<sup>e</sup> siècle, époque où l'on continue à croire encore en une localisation terrestre du paradis, présentent l'île comme un Eden. Partout on évoque l'abondance et la diversité des fruits et essences d'arbres, du gibier – cochons, tortues, ramiers, tourterelles, perroquets (Flacourt) – et autres oiseaux qui « bien loin de s'épouvanter à la mort d'un de leurs espèces et de la vue des chasseurs, venaient les entourer et se laisser choisir », associant ici le mythe du paradis et celui de l'âge d'or dans une économie prédatrice (Lacaze). D'autant que cette abondance d'une terre généreuse se double d'une salubrité prodigieuse qui guérit les malades en un tour de main, et jusqu'aux maladies de leur âme puisque, comme l'enseigne aux enfants la *Notice historique géographique et religieuse* de 1863, « quelques protestants fuyant la France, par suite de la révocation de l'édit de Nantes, vinrent aussi se réfugier à Bourbon et accroître sa prospérité. Ils furent si touchés de l'accueil des colons et des soins des missionnaires, que bientôt, et comme d'eux-mêmes, ils revinrent à l'antique foi ». Loin d'être

le « *far far* »<sup>26</sup> des réprouvés, l'île devient, par une inversion symbolique, un « paradis terrestre », accueillant ces « premiers hommes exilés de Madagascar à Bourbon, se promenant sous l'ombrage de grands arbres, dans un lieu délicieux, où l'eau pure coule en abondance (...) presque nus, entourés d'innocents animaux (...) semblant rendre hommage à des maîtres chéris d'avance, longtemps attendus » (Gueït).

Au plan du détail, l'imaginaire du lieu prend la forme de ce que l'on pourrait appeler à l'échelle locale le « mythe de la caverne ». Les cavernes sont par définition nombreuses sur une terre volcanique. Les voyageurs qui arpentent au début du XIX<sup>e</sup> siècle une île largement dépourvue de routes et de chemins, surtout dans les hauts, se réfugient régulièrement dans les cavernes pour passer la nuit. « Arrivés à la ravine à Mansac, ces messieurs se reposèrent dans la caverne pendant environ deux heures », note Bory, qui évoque la « caverne à Cotte (...) à Delcy (...) à Jean Duguain (...) la caverne Rosemond<sup>27</sup>, etc. » et raconte : « L'une de ces cavernes, bien plus sûre que les autres, a près de quinze pas de profondeur sur quatre et cinq de large. Un peu d'humus végétal en forme le sol, et des pommes de terre croissaient dans cet humus. Ayant voulu creuser pour en arracher quelques-unes, je trouvai des ossements humains confondus avec des os de cabris. Sans doute, c'étaient les restes de quelques infortunés chasseurs ou de marrons qui, égarés et sans secours, avaient fini dans ces solitudes une vie pénible et y avaient laissé leurs débris confondus avec ceux de leur proie. Du Petit-Thouars m'a dit avoir aussi trouvé, dans son voyage au Brûlé de Saint-Paul, un cadavre décomposé ». Certaines cavernes ont en effet joué un rôle funéraire, c'est d'ailleurs le cas de celle des « Premiers Français », dont Bory écrit : « Elle est le lieu de sépulture des Malabares. De modestes bouquets plantés sur de petits tas de sable indiquaient le nombre de corps qu'on y avait déposés. Cette grotte funéraire avait quelque chose d'imposant, et qui provoquait un respect religieux ; des dunes peu élevées en fermaient presque l'entrée, il y régnait un jour mélancolique, dont l'idée et la présence de la mort augmentaient la tristesse ».

Ces cavernes ont aussi abrité les marrons de leur vivant. Billiard précise : « La lassitude et le froid nous obligèrent à regagner la caverne à Phahons ; c'est ainsi que s'appelait notre grotte, du nom d'un noir marron qui pendant plusieurs années y demeura réfugié ». Pajot explique d'ailleurs – en une étymologie longtemps admise mais aujourd'hui contestée – que « ce mot de marron dérivait de l'espagnol *sima* (caverne). Aux Antilles et même au Pérou, on appelait *simarones*, hommes de cavernes, les esclaves qui avaient déserté dans les montagnes ». Dès lors, refuge maternel et quasi utérin en cette terre à la semblance du paradis, pour ces hommes qui ont choisi, par leur fuite résistante, de s'éloigner de la culture pour rester au plus près de la nature, la caverne devient le lieu symbolique où s'effectue une transformation (mort, renaissance, initiation), le lieu où s'établit un lien avec l'autre monde. Cet espace sacré réel, qui peut aussi être mental est, pour René Guénon, le centre, l'origine, le point de départ indivisible, l'image de l'unité primordiale<sup>28</sup>. Billiard en témoigne à sa façon : « Dans la grotte du Bémal, nos esclaves eux-mêmes étaient presque nos égaux ». Dès lors, la caverne de Saint-Paul, dont Maillard dit « qu'elle a servi dit-on de première habitation aux Français qui vinrent coloniser l'île », est-elle aussi – surtout – le lieu symbolique, le sas où ces Français débarqués se transforment en Bourbonnais/Réunionnais...

La dernière question que posent ces textes, qui porte aussi la marque de l'incertitude, est celle de la nature de la population : libre, esclave, blanche, noire ? Les auteurs attestent tous que la population de l'île est dès l'origine pluriethnique, bien que l'on laisse d'ordinaire de côté la dimension africaine, comme c'est le cas, encore à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, de Gueït qui écrit : « Six éléments bien distincts ont concouru, inégalement il est vrai, à former sa

---

<sup>26</sup> Etagère au-dessus du foyer où sont rangés divers produits et denrées (du malgache *farafara*).

<sup>27</sup> Appelée aujourd'hui Chapelle Rosemont, au pied des pentes du cône éruptif principal du Piton de la Fournaise. Bory en publie un dessin dans son ouvrage.

<sup>28</sup> René Guénon, *Symboles [fondamentaux] de la science sacrée*, Paris, NRF-Gallimard, 1962 rééd. 1990, 433 p.

population. Français (en grande majorité), Portugais, Écossais, Hollandais, Malgaches et Indiens ». Les Malgaches sont en particulier évoqués dès le début de la colonisation, accompagnant d'abord Thureau, puis Payen, sans que leur statut – libres, esclaves ? – soit véritablement précisé. Les auteurs du XIX<sup>e</sup> siècle, comme Gueït, affirment que « presque tout de suite noirs et négresses, détalant vers la montagne, allèrent faire ménage à part » ; si Azéma raconte que Regnault « força ceux qui avaient fui dans les montagnes à revenir à l'établissement », la plupart rapportent au contraire que « rebelles contre les Français et retirés dans les montagnes où ils étaient imprenables et rarement visibles » (Lacaze), ils sont « les premiers noirs marrons qui probablement ont laissé de leur postérité » (Billiard). La raison de leur révolte, écrit Lacaze, est qu'ils accusaient les Français « d'avoir tué leur père ». Cette absence du père, que souligne à juste titre la professeure Yolande Govindama, renvoie aussi à la « désancestrisation », notion chère à mon collègue et ami le professeur Prosper Eve, subie par ces déportés. Ces Malgaches que mentionnent explicitement les textes du XIX<sup>e</sup> siècle, jouent un rôle complexe dans la genèse du peuplement de l'île. Dénommés les premiers marrons, leur fuite induit nécessairement en amont l'existence d'un statut d'esclave, non-dit, avec lequel les auteurs du XIX<sup>e</sup> siècle sont peu à l'aise. Mais, introduits par les Français, après que leur fuite les a fait basculer du côté de la nature, ils jouent dès lors le rôle d'indigènes dans un territoire qui en est naturellement dépourvu, un territoire sans autochtonie : ils sont une justification supplémentaire de la colonisation. Néanmoins, les auteurs font peu ou prou état d'un métissage originel entre Français et Malgaches. Cependant, à l'époque où sont écrits ces textes, du moins dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les colons dénoncent ce métissage franco-malgache : ainsi l'ordonnateur Desbassayns de Richemont, dans une lettre du 22 décembre 1817, dévoile-t-il au ministre de la Marine, le comte Molé, que Sully Brunet a du sang d'esclave, celui de sa trisaïeule malgache Maricuello, ce qui explique qu'il ait pris la défense de l'esclave Furcy ; ainsi ce même libéral de Sully Brunet démolit-il en 1834 l'accusateur de Houat, Prosper de Greslan, en ces termes : « M. de Greslan est-il un aristocrate pur sang ? Descendrait-il par hasard des conquérans normands, des anciens Francs, ou des blonds Écossais ? Hélas ! M. de Greslan descend en ligne bien directe des Malgaches ; il a pour ancêtres les peaux les plus noires qui puissent se trouver sous aucune latitude du globe ; il est homme à la peau brune, et il se donne les airs, dans son réquisitoire, de parler incessamment de castes et de races »<sup>29</sup>. Il est vrai qu'à cette époque où l'abolition semble inéluctable, on tend à essentialiser l'esclavage car il paraît indispensable au fonctionnement de l'économie sucrière : il s'agit donc de ségréger les esclaves de la population blanche, de prétendre qu'il n'y a eu aucun métissage, pour justifier l'asservissement de ces malheureux qui assurent la prospérité de l'île et la fortune des grandes familles. La société coloniale, même après 1848, n'était pas prête, de toute façon, à accepter une évidence qui lui aurait fait perdre considération et dignité.

Pourtant les visiteurs ne sont pas dupes. Dès 1842, Aubert écrit : « En examinant comment s'est constituée cette colonie, nous comprendrons aisément la réputation équivoque qu'ont les créoles de Bourbon, en matière de pureté de race. Ces aristocrates si fiers de leur caste, si dédaigneux, si durs aux pauvres mulâtres, auraient grand peine à faire preuve de quelques quartiers d'irréprochables blancheurs (...) Dans les établissements voisins de Bourbon, on dit proverbialement “blanc de Bourbon” pour signifier gris ou noir », ce que confirme le Dr Yvan qui, après avoir noté que « les enfants mulâtres de leurs habitations, il faut bien le dire, le plus souvent leur [aux maîtres blancs et libres] tiennent de près par les liens du sang », ajoute : « La répulsion pour le sang nègre des nobles blancs n'est pas réelle ; c'est un calcul hypocrite. Les colons ont adopté ce préjugé par intérêt, pour pouvoir retenir

---

<sup>29</sup> Sully Brunet, « “Affaire Houat”, Dernier mot sur le réquisitoire du ministère public », *Revue des Colonies*, 3<sup>e</sup> année, juin 1837, n° 12.

impudemment en esclavage des êtres qui ont la peau plus lisse et plus blanche que la leur et qui fort souvent sont les enfants de ceux-là mêmes qui les retiennent dans cet état abject, ou tout au moins de leurs fils ou de leurs amis », qu'ils pourront d'ailleurs vendre plus cher... Pour autant, faut-il suivre Aubert lorsqu'il avance que cette séparation des « races », comme on dit alors, n'est qu'une illusion car « il semble que les créoles, en dépit de leur morgue aristocratique, ne puissent s'empêcher de songer à cette fusion des races au milieu desquels ont prospéré leurs ancêtres (...) C'est incontestablement aux mulâtres qu'appartiendra un jour la colonie tout entière » ?

\*\* \*\*

Les textes du XIX<sup>e</sup> siècle relatifs au début du peuplement de l'île montrent donc la volonté de faire une histoire, qui puisse être enseignée, celle des premiers temps de la colonisation. Mais ils sont parasités par de nombreuses ambiguïtés. Elles s'expliquent parce qu'à l'époque, la colonie de Bourbon s'inscrit à l'échelle régionale dans un temps et un espace morts de la dynamique coloniale, qui s'est essouffée depuis le siècle précédent. Le début du XIX<sup>e</sup> siècle sanctionne en effet l'échec et la fin des prétentions françaises en Inde, dont ne demeure que Bourbon. De même, à la fin du siècle, la colonisation de Madagascar pose la question de la légitimité coloniale de l'île de La Réunion. Dans l'intervalle, les colons ont tenté de convaincre les gouvernements français successifs de coloniser Madagascar, en vain, ce qui explique sans doute l'animosité particulière vis-à-vis des Malgaches qui ont rejeté l'influence réunionnaise, en particulier sous l'impulsion de Ranaivo 1<sup>ère</sup>. Si bien que ces hésitations traduisent sans doute la perplexité devant l'absence d'un projet colonial pour l'île.

Alors que ces travaux et constructions historiques du XIX<sup>e</sup> siècle tentent de redonner une légitimité explicite à l'île en la reliant à une histoire nationale, les colons lui donnent une légitimité implicite en inscrivant le territoire dans la production et le développement par la mise en sucre. Cette dynamique cependant contient en elle-même le germe d'une autonomisation au moins économique vis-à-vis de la métropole. Qu'en sera-t-il alors du lien colonial et de son devenir ? Les incertitudes que développent nos auteurs au sujet de l'origine du peuplement et de la colonisation sont à notre avis le signe symbolique d'un débat inconscient chez les intellectuels quant à la légitimité de la dépendance coloniale.

Mais l'affirmation d'une histoire, d'une économie, d'un avenir réunionnais, n'est-elle pas l'illustration de cette pensée du philosophe allemand contemporain, Johann Gottfried von Herder (1744-1803) : « Chaque culture doit être considérée comme sa propre finalité »<sup>30</sup> ?

---

<sup>30</sup> J. G. Herder, *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité*, traduction E. Quinet, éd. M. Crépon, Paris, Presses-Pocket, 1991, 434 p.